



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le mardi 30 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Crozes Hermitage, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONTAGNE Jean-Michel, Maire,

Présents : Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, DELHOME Gabriel, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, BONNARDEL Cécile, BERNE Williams, PELLEGRINI Aurélie, CAILLET Jérôme, MILIA Céline, PELISSE Thomas, PARA Brice, JUNILLON Denis

Pouvoir : Mme ARNAUDON Sabine à Mme BUSCHE Chantal

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Chantal BUSCHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ASSEMBLEE

Question de Thomas : vote demande de subvention pour la vidéoprotection et non vote pour l'installation de la vidéosurveillance.

Question de Denis : comment faire pour obtenir la modification sur le 1^{er} conseil suite à la demande d'erreur effectuée.

Réponse de Williams : La rectification a bien été faite dans le compte rendu du 20 février 2023.

Le procès-verbal du Conseil Municipal, réuni le 4 avril 2023, est approuvé à l'unanimité.

20-2023 – AVENANT SHCB

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contrat signé avec SHCB pour les repas de la cantine de Crozes Hermitage.

Considérant la nécessité de signer un avenant avec SHCB suite à la mise en place du pain tranché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE, l'avenant N°2 avec les nouveaux tarifs suivants :

* **3.23 € HT soit 3.41 € TTC pour un repas scolaire**

* **3.63 € HT soit 3.83 € TTC pour un repas adulte**

21-2023 – LOCATION SALLE LE MILLESIME – REMISE TARIFAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage de la salle le d'animation est tombé en panne le week-end du 8 avril 2023 lors de la location de M. BROT Christian.

M. le Maire propose qu'une remise lui soit accordé sur le prix de la salle d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De ne pas accorder à M. BROT Christian une remise sur le tarif de la location, à cause des dégradations sur le sol de la cuisine et aux nuisances sonores dans la nuit.

22-2023 – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0% et 100%.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 avril 2023.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié. Il propose le tableau suivant :

CADRES D'EMPLOI	GRADES	TAUX DE PROMOTION %
Tous cadres d'emploi	Tous les grades	100 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- * d'accepter les propositions de monsieur le maire et de fixer, les taux de promotions dans la collectivité comme décrit ci-dessus,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

23-2023 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ème} classe à temps complet pour le secrétariat de mairie à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

DÉCIDE l'ouverture du poste d'adjoint administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2023.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 012 - Charges de Personnel.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches pour l'application de cette décision.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Démission de la comptable Emmanuelle DAVAIN au mois d'avril 2023 avec effet au 26/05/2023 avec recrutement de Quentin BUISSON à compter du 7 juin 2023.
- Proposition d'un commission travaux sur le projet de vidéosurveillance avec le Major Auguste et ensuite vote au prochain conseil municipal.
- Projet de l'éclairage public sur la traversée du village par le SDED pour des travaux prévus en fin d'année 2023.
- Boulangerie MORAS : un rdv à eu lieu avec le notaire, les propriétaires, le boulanger et son avocate. Après discussion avec Alexandre MORAS, il y a possibilité d'avoir un acheteur avec les travaux fait à l'appui mais avec engagement obligatoire des travaux.
- Courrier de Mme CLAPOT afin de féliciter la commune pour la parution du millésime.
- Problème de transport scolaire pour le collège Mercuriol Veaunes (Voir Arche Agglo pour le transport scolaire)
- TDV : départ le lundi 5 juin à 8h15 à l'école de Crozes Hermitage.
- Plan communal de sauvegarde : présentation avec un test le lundi 12 juin 2023 de 14h à 17h00 pour la mise à jour de notre PCS.
- Question sur le ressenti de M. JUNILLON : au bout de 6 mois de mandature il y a des problèmes de communication et sur le fait de ne servir à rien pour lui.
Pas le même ressenti pour les autres nouveaux élus qui ne partagent pas son point de vue.

La séance est levée à 21h15

Chantal BUSCHE
Secrétaire de séance

Jean-Michel MONTAGNE
Maire de Crozes Hermitage